

54. Ensuite Simon voyant que Jean, son fils, était un homme de guerre très-vaillant, le fit général de toutes les troupes : et Jean demeura à Gazara.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Démétrius contre les Parthes. Gouvernement de Simon. Les Romains et les Lacédémoniens renouvellent l'alliance avec lui. Rétablissement de la royauté en faveur des Asmonéens.

1. En la cent soixante et douzième année, le roi Démétrius Nicanor assembla son armée, et s'en alla en Médie, pour s'y fortifier par un nouveau secours, et être en état de combattre contre Tryphon.

2. Or Arsacès, roi des Perses et des Mèdes, ayant appris que Démétrius était entré dans ses Etats, envoya l'un des généraux de ses Etats le prendre vif, et le lui amener.

3. Il marcha donc contre Démétrius, défit son armée, le prit, et le mena à Arsacès, qui le fit mettre en prison.

4. Tout le pays de Juda demeura paisible pendant tout le temps de Simon : il ne chercha qu'à faire du bien à sa nation ; et sa puissance et sa gloire furent agréables aux Juifs tant qu'il vécut.

5. Outre toutes les actions glorieuses qu'il fit, il prit Joppé pour lui servir de port, et il en fit un passage pour aller dans les îles de la mer.

6. Il étendit les limites de sa nation, et se rendit maître de tout le pays.

7. Il fit un grand nombre de prisonniers : il s'empara de Gazara, de Bethsuræ, et de la forteresse de Jérusalem, en ôta toutes les impuretés, et il n'y avait personne qui lui résistât.

8. Chacun cultivait alors sa terre en paix : le pays de Juda était couvert de blé, et les arbres

54. *Et vidit Simon Joannem.* Jean fut depuis surnommé Hircan, et succéda à son père. — *Et habitavit in Gazaris.* Le P. de Carrières croit que Gazara est pour Gaza, où demeurait Simon, d'après ce qui est dit (Supr., vers. 48). Mais D. Calmet suppose que Gazara était autre que Gaza, que c'était une ville située aux environs d'Azot, et que ce pourrait être la même que Gadara ou Gader, dans la tribu de Juda (Jos., XII, 13, XV, 36). Il en est encore parlé au chapitre suivant v. 7 et 34 ; et au chap. XV, 28, 35 ; et au chap. XVI, 1, 19, 21.

CAP. XIV. — 1. *Anno centesimo septuagesimo secundo.* Ce fut en l'an 141 avant Jésus-Christ, que Démétrius fit cette expédition contre les Parthes. Il voulut s'opposer aux conquêtes de Mithridate, qui faisait l'effroi des Bactriens, des Mèdes, des Hyrcaniens, et des autres peuples de l'Asie.

2. *Arsaces rex Persidis et Mediæ.* Arsacès avait été le fondateur de la monarchie des Parthes. On appela souvent de ce nom ses descendants. Celui qui régna alors, est appelé par les historiens profanes Mithridate. C'était Mithridate Ier, qui était monté sur le trône en 164 avant Jésus-Christ.

54. *Fortis prælii vir esset.* Vox fortis non est in græco. — *Virtutum.* Exercitus. — *In Gazaris.* In Gaza ; patet autem ita interpretandum esse, quia cap. sequenti, n. 34, dicitur : *Quæ est in finibus Azoti.*

CAP. XIV. — 4. *Siluit.* Quievit a bellis. — *Quæsit bona.* Diligens fuit in promovendo statu bono reipublicæ. — *Potestas ejus.* Gubernationis ratio qua usus est. — *Gloria ejus.* Vel idem est quod potestas ejus, vel significatur gentem Judæorum delectatam esse ducis sui gloriosis gestis, et fama sapientiæ et potentiæ.

5. *Et cum omni gloria sua.* Gloriosum enim erat Judæis potiri celeberrimo portu, ex quo in mare et insulas, sive ad auxilia petenda, sive ad celebranda commercia liceret excurrere. Hoc enim est quod dicitur, *fecit introitum, etc.* Sic Itali portus vocant *scale di mare*, per quos scilicet ad insulas et longe dissitas regiones gradum facere licet.

6. *Obtinuit.* Pacificè possedit vel gubernavit.

7. *Captivitatem.* Vel Judæos e captivitate liberatos intelligit, vel hostes captivos factos : prior sensus verior videtur. — *Et dominatus est Gazara.* Hæc tria loca tanquam omnium mitissima commemorat, quorum possessio præbebat securum urbis Jerusalem dominatum Judææ et Palæstinæ. — *Immunditias.* Idola.

8. *Ligna.* Arbores.

54. Et vidit Simon Joannem filium suum, quod fortis prælii vir esset ; et posuit eum ducem virtutum universarum ; et habitavit in Gazaris.

1. Anno centesimo septuagesimo secundo congregavit rex Demetrius exercitum suum, et abiit in Mediæ ad contrahenda sibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.

2. Et audivit Arsaces rex Persidis et Mediæ, quia intravit Demetrius confines suos, et misit unum de principibus suis ut comprehenderet eum vivum, et adduceret eum ad se.

3. Et abiit, et percussit castra Demetrii ; et comprehendit eum, et duxit eum ad Arsacem, et posuit eum in custodiam.

4. Et siluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis, et quæsit bona genti suæ ; et placuit illis potestas ejus, et gloria ejus, omnibus diebus.

5. Et cum omni gloria sua accepit Joppen in portum, et fecit introitum in insulis maris.

6. Et dilatavit fines gentis suæ, et obtinuit regionem.

7. Et congregavit captivitatem multam, et dominatus est Gazara, et Bethsuræ, et arci ; et abstulit immunditias ex ea, et non erat qui resisteret ei.

8. Et unusquisque colebat terram suam cum pace ; et terra Juda dabat

fructus suos, et ligna camporum fructum suum.

9. Seniores in plateis sedebant omnes, et de bonis terræ tractabant, et juvenes induebant se gloriam et stolas belli.

10. Et civitatibus tribuebat alimonias, et constituere eas ut essent vasa munitionis, quoadusque nominatum est nomen gloriæ ejus usque ad extremum terræ.

11. Fecit pacem super terram, et lætatus est Israël lætitia magna.

12. Et sedit unusquisque sub vite sua, et sub ficulnea sua ; et non erat qui eos terreret.

13. Defecit impugnans eos super terram ; reges contriti sunt in diebus illis.

14. Et confirmavit omnes humiles populi sui, et legem exquisivit, et abstulit omnem iniquum et malum.

15. Sancta glorificavit, et multiplicavit vasa sanctorum.

16. Et auditum est Romæ quia defunctus esset Jonathas, et usque in Spartiatas ; et contrastati sunt valde.

17. Ut audierunt autem quod Simon frater ejus factus esset summus sacerdos loco ejus, et ipse obtineret omnem regionem, et civitates in ea.

18. Scripserunt ad eum in tabulis æreis, ut renovarent amicitias, et societatem quam fecerant cum Juda, et cum Jonatha fratribus ejus.

19. Et lætæ sunt in conspectu ecclesiæ in Jerusalem. Et hoc exemplum epistolarum quas Spartiatæ miserunt :

20. SPARTIANORUM principes, et civitates, Simoni sacerdoti magno, et senioribus, et sacerdotibus, et reliquo populo Judæorum, fratribus, salutem.

21. Legati qui missi sunt ad populum nostrum, nuntiaverunt nobis de vestra gloria, et honore, ac lætitia ; et gavisi sumus in introitu eorum.

22. Et scripsimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, sic : Numenius

11. *Et lætatus est Israel lætitia magna.* Sur cette proposition : « La sagesse du prince rend le peuple heureux, » Bossuet dit de Simon le Machabée : Son caractère était la sagesse. Parmi les Machabées enfants de Mathathias, Judas était le fort et Simon était le sage (*Polit. sacrée*, liv. IV).

18. *Scripserunt ad eum.* Numenius et Antipater, envoyés d'abord à Rome et ensuite à Lacédémone, avaient prolongé leur mission, et ils ne revinrent à Jerusalem qu'après la mort de Jonathas. Et ils rapportèrent à Simon la réponse de ces deux républiques.

9. *Seniores in plateis sedebant.* Seniores consultabant de utilitate reipublicæ, et juvenes armati, si opus esset, deliberata exsequebantur. — *Gloriam.* Id est, splendide.

10. *Vasa munitionis.* Receptacula ; quasi dicat : Ut asservarent instrumenta bellica. Vel instruebat urbes armis et commeatu in omnem belli eventum. — *Quoadusque.* Ita ut sit consecutus ut nomen ejus esset ubique inclytum. Respicit ad ea que paulo post de Romanis et Spartanis dicit, et rursus cap. sequenti de litteris Roma scriptis ad plurimas gentes in gratiam Simonis et Judæorum.

11. *Fecit pacem super terram.* Judæam.

14. *Humiles.* Afflictos. — *Legem exquisivit.* Legi studuit, seu curavit ut lex servaretur.

15. *Sancta glorificavit.* Ornavit templum, et sacram ejus suppellectilem auxit.

19. *Ecclesiæ.* Cœtus seniorum et populi.

21. *In introitu eorum.* In adventu ad nos.

22. *Scripsimus.* In annalibus et monumentis nostris ad rei memoriam.

de la campagne produisaient leurs fruits en abondance.

9. Les vieillards étaient tous assis dans les places publiques, et s'entretenaient de l'abondance des biens de la terre, les jeunes hommes se paraient de vêtements magnifiques et d'habits de guerre.

10. Il distribuait des vivres dans les villes, et il en faisait des places d'armes : enfin son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités de la terre.

11. Il établit la paix dans son pays ; et tout Israël fut comblé de joie.

12. Chacun se tenait assis sous sa vigne et sous son figuier : et nul n'était en état de leur donner de la crainte.

13. Il ne se trouva plus dans le pays aucun ennemi qui osât les attaquer : et les rois voisins furent abattus dans tout ce temps-là.

14. Il protégea tous les pauvres de son peuple ; il fut zélé pour l'observation de la loi : et il extermina tous les injustes et tous les méchants.

15. Il rétablit la gloire du sanctuaire, et il multiplia les vases saints.

16. Or la nouvelle de la mort de Jonathas ayant été portée jusqu'à Rome et à Lacédémone, ils en furent fort affligés.

17. Mais lorsqu'ils apprirent que Simon, son frère, avait été fait grand-prêtre en sa place, et qu'il était maître de tout le pays et de toutes les villes,

18. Ils lui écrivirent sur des tables d'airain, pour renouveler l'amitié et l'alliance qu'ils avaient faites avec Judas et Jonathas, ses frères.

19. Ces lettres furent lues dans Jérusalem, devant tout le peuple : et voici ce que contenaient celles que les Lacédémoniens envoyèrent :

20. Les princes et les villes des Lacédémoniens à Simon, grand-prêtre, aux anciens, aux prêtres et à tout le peuple des Juifs, leurs frères, salut.

21. Les ambassadeurs que vous avez envoyés vers notre peuple nous ayant informés de la gloire, de l'honneur et de la joie où vous êtes présentement, nous nous sommes beaucoup réjouis de leur arrivée ;

22. Et nous avons écrit en ces termes, dans les registres publics, ce qu'ils nous avaient dit

de votre part : Numénus, fils d'Antiochus, et Antipater, fils de Jason, députés des Juifs, sont venus nous trouver pour renouveler l'ancienne amitié qui est entre nous.

23. Et le peuple a trouvé bon de recevoir ces ambassadeurs avec grand honneur, et d'écrire leurs paroles dans les registres publics, afin qu'elles servent de monument au peuple de Lacédémone : et nous avons envoyé une copie de cet écrit à Simon, grand-prêtre.

24. Après cela Simon envoya à Rome Numénus, avec un grand bouclier d'or du poids de mille mines, pour renouveler l'alliance avec eux : ce que le peuple romain reçut très-favorablement.

25. Le peuple juif l'ayant appris, dit : Comment témoignerons-nous notre reconnaissance à Simon et à ses fils ?

26. Car il a rétabli ses frères, et il a exterminé du milieu d'Israël ses ennemis. Et ils lui donnent le privilège d'une autorité souveraine et d'une entière liberté ; et cela fut écrit sur des tables d'airain, et mis dans une inscription publique sur la montagne de Sion.

27. Voici ce que contenait cet écrit : Le dix-huitième jour du mois d'éluil, l'an soixante-douzième, la troisième année sous Simon, grand-prêtre,

28. Cette déclaration fut faite à Asaramel, dans la grande assemblée des prêtres et du peuple, des premiers de la nation et des anciens du pays. Tout le monde sait que le pays de Judée ayant été affligé de beaucoup de guerres,

29. Simon, fils de Mathathias, de la race de Jarib, et ses frères, se sont abandonnés au péril, et ont résisté aux ennemis de leur nation,

24. Cum autem audisset populus romanus. Il y a ici dans le texte de la Vulgate une lacune. Le P. de Carrières y a pourvu en traduisant d'après le texte grec.

27. Anno centesimo septuagesimo secundo. C'était l'an 141 avant Jésus-Christ, le 18 septembre. — In Asaramel. D. Calmet croit que c'est la même place que Mello dont il est parlé (II. Reg., V. 9). D'autres veulent qu'Asaramel ou Saramel soit mis pour Jérusalem.

24. Pondo mnarum mille. Mna hebræa, ex Cornel. a Lapide, in opusculo de Mensuris et Ponderibus, continebat sexaginta siclos, id est, drachmas 240, uncias triginta, duas nimirum libras cum dimidia. Dicitur mna vel mina a manah, id est, numeravit. Salianus tamen tomo 6, anno mundi 3914, n. 12, locum hunc explicans, minam putat in fere libræ respondere, totiusque clypei pretium fuisse existimat circiter centum millium coronatorum. — Populus romanus. Vox romanus abest a græcis omnibus et latinis codicibus, putantque Serarius et Salianus ex margine, ubi aliqua explicationis causa esset adscripta, in textum irrepisse. Voluntque hi auctores verba hæc populi judaici esse, non romani; nam responsio populi romani habetur capite sequenti, n. 16.

26. Restituit enim ipse. Totus hic versiculus in græco sic habet : Εστρησας γαρ αυτος, και οι αδελφοι αυτου, και ο υιος του πατρος αυτου, και επελευθησαν τους εχθρους Ισραηλ απ αυτων, και ιστησαν αυτω ελευθεριαν ; id est : nam ipse cum fratribus suis domoque paterna sua constablitavit Israel, et hostibus bello propulsatis libertatem eidem peperit. — In titulis. In columnis.

27. Mensis elul. Qui est sextus, et respondet ex parte augusto. — Anno centesimo septuagesimo secundo. Regni Græcorum. — Anno tertio sub Simone. Confirmatur et revocatur ad praxim quod dictum est superiori capite, n. 42, observatum iri a populo in tabulis publicis privatisque annos Simonis. — In Asaramel. Vel, ut habent græca, Saramel. Vatablus vocem corruptam putat, et legendum Jerusalem. Serarius ait retentam vocem hebraicam, quæ significat, in principe Deo, ut Simon dicatur sacerdos magnus in Domino Deo, sive Domini Dei. * Vel certe Asaramel est nomen loci in quo hæc decreta sunt a comitiis generalibus.

28. In conventu magno. Hoc est exordium ad recolendam expositionem rerum hactenus bene gestarum, quibus populus excitatus est ad gratias Simoni referendas. Tantus porro personarum apparatus ostendit hanc non esse promulgationem romani decreti, sed proprii. Adde quod decretum hoc lex quedam est ; at legem accipere a Romanis, non esset eos habere amicos et socios, sed dominos. — Nota facta sunt hæc. In aliquibus græcis codicibus est, innotuit nobis ; in aliis, notum facimus vobis.

29. Sancta ipsorum. Templum eorum et sacre legis ceremoniæ.

Antiochi, et Antipater Jasonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiscum amicitiam pristinam.

23. Et placuit populo excipere viros gloriose, et ponere exemplum sermonum eorum in segregatis populi libris, ut sit ad memoriam populo Spartiatarum. Exemplum autem horum scriptis Simon magno sacerdoti.

24. Post hæc autem misit Simon Numenium Romam, habentem clypeum aureum magnum, pondo mnarum mille, ad statuendam cum eis societatem. Cum autem audisset populus romanus

25. Sermones istos, dixerunt : Quam gratiarum actionem reddemus Simoni, et filiis ejus ?

26. Restituit enim ipse fratres suos, et expugnavit inimicos Israel ab eis ; et statuerunt ei libertatem, et descripserunt in tabulis æreis, et posuerunt in titulis in monte Sion.

27. Et hoc est exemplum scripturæ : OCTAVA decima die mensis elul, anno centesimo septuagesimo secundo, anno tertio sub Simone sacerdote magno in Asaramel,

28. In conventu magno sacerdotum et populi, principum gentis, et seniorum regionis, nota facta sunt hæc : Quoniam frequenter facta sunt prælia in regione nostra.

29. Simon autem Mathathias filius ex filiis Jarib, et fratres ejus dederunt se periculo, et restiterunt adversariis gen-

tis suæ, ut starent sancta ipsorum, et lex ; et gloria magna glorificaverunt gentem suam.

30. Et congregavit Jonathas gentem suam, et factus est illis sacerdos magnus, et appositus est ad populum suum.

31. Et voluerunt inimici eorum calcare, et atterere regionem ipsorum, et extendere manus in sancta eorum.

32. Tunc restitit Simon, et pugnavit pro gente sua, et erogavit pecunias multas, et armavit viros virtutis gentis suæ, et dedit illis stipendia.

33. Et munivit civitates Judææ, et Bethsuram quæ erat in finibus Judææ, ubi erant arma hostium antea ; et posuit illic præsidium viros Judæos.

34. Et Joppen munivit, quæ erat ad mare ; et Gazaram quæ est in finibus Azoti, in qua hostes antea habitabant, et collocavit illic Judæos, et quæcumque apta erant ad correctionem eorum, posuit in eis.

35. Et vidit populus actum Simonis, et gloriam quam cogitabat facere genti suæ, et posuerunt eum ducentum suum, et principem sacerdotum, eo quod ipse fecerat hæc omnia, et justitiam, et fidem quam conservavit genti suæ, et exquisivit omni modo exaltare populum suum.

36. Et in diebus ejus prosperatum est in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipsorum, et qui in civitate David erant in Jerusalem in arce, de qua procedebant, et contaminabant omnia quæ in circuitu sanctorum sunt, et inferebant plagam magnam castitati.

37. Et collocavit in ea viros Judæos ad tutamentum regionis, et civitatis, et exaltavit muros Jerusalem.

38. Et rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium.

39. Secundum hæc fecit eum amicum suum, et glorificavit eum gloria magna.

40. Auidit enim quod appellati sunt Judæi a Romanis amici, et socii, et fratres, et quia susceperunt legatos Simonis gloriose ;

pour soutenir leur saint temple et leur loi, et ont élevé leur peuple à une grande gloire.

30. Jonathas a rassemblé ceux de sa nation, est devenu leur grand pontife, et a été réuni à son peuple.

31. Et les ennemis des Juifs se sont efforcés ensuite de les fouler aux pieds, de ravager leur pays et de profaner leur saint temple,

32. Mais Simon leur a résisté alors : il a combattu pour son peuple : il a distribué beaucoup d'argent : il a armé les plus vaillants de sa nation, et les a entretenus à ses dépens.

33. Il a fortifié les villes de Judée, et de la ville de Bethsura, qui était sur la frontière de Judée, dont les ennemis avaient fait auparavant leur place d'armes ; et il y a mis une garnison de Juifs.

34. Il a fortifié Joppé sur la côte de la mer, et Gazara, qui est sur la frontière d'Azot, où les ennemis demeuraient auparavant : il y a mis des Juifs pour les garder, et les a pourvues de toutes les choses nécessaires pour leur défense.

35. Le peuple a vu la conduite de Simon, et tout ce qu'il faisait pour relever la gloire de sa nation ; et ils l'ont établi leur chef et prince des prêtres, parce qu'il avait fait toutes ces grandes choses, qu'il avait conservé toujours la justice et une exacte fidélité envers son peuple, et qu'il s'était efforcé par toutes sortes de moyens de relever l'honneur de sa nation.

36. Les affaires ont réussi de son temps très-heureusement sous sa conduite ; en sorte que les étrangers ont été bannis du pays d'Israël, et qu'il a chassé de la ville de David et de la forteresse de Jérusalem ceux qui y étaient en garnison, qui faisaient des sorties, profanaient tout aux environs du sanctuaire, et faisaient une grande plaie à la pureté des lieux saints.

37. Et il y a établi des Juifs pour la sûreté du pays et de la ville, et a relevé les murs de Jérusalem.

38. Le roi Démétrius l'a confirmé dans la souveraine sacrificature ;

39. Et en même temps il l'a déclaré son ami, et l'a élevé dans une haute gloire.

40. Car il avait su que les Romains avaient appelé les Juifs leurs amis, leurs alliés et leurs frères, et qu'ils avaient reçu avec grand honneur les ambassadeurs de Simon ;

40. Legatos Simonis. C'étaient les ambassadeurs de Jonathas qui étaient devenus les ambassadeurs de Simon par la mort de ce héros.

30. Appositus est ad populum suum. Mortuus est.

31. Calcere. Εμῆπτουσαι, invadere, penetrare.

32. Viros virtutis. Fortes.

33. Arma hostium. Præsidium hostium.

34. Gazarum. Gazam intelligit, ut patet ex eo quod additur, quæ est in finibus Azoti. — Correctionem. In græco est, επανρθωσαν, instaurationem, restitutionem in bonum statum. Aliqui putant in nostro textu legendum correctionem ; ita Vatablus, Emmanuel Sa, et Salianus.

35. Actum Simonis. Res gestas. In græcis Vaticanis est, την πραξιν, actum, in aliquibus aliis, την πιστιν, fidem.

36. — Castitati. Loci sanctitati.

39. Secundum hæc. Id est, ad hæc, præterea.

41. Que les Juifs et les prêtres avaient consenti qu'il fût leur chef et leur souverain prêtre pour toujours, jusqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un prophète fidèle.

42. En sorte qu'ayant sur eux l'autorité de chef, il prit le soin des choses saintes, qu'il établit ceux qui devaient avoir l'intendance sur les ouvrages publics, sur la province, sur les armes et sur les garnisons;

43. Qu'il veillât à la garde des lieux saints; que tous lui obéissent; que tous les actes publics fussent écrits en son nom dans le pays; et qu'il fût vêtu de pourpre et d'or.

44. Qu'il ne fût permis à aucun, ni du peuple ni des prêtres, de violer aucune de ces choses, ni de contredire à ce qu'il aurait ordonné, ni de convoquer aucune assemblée dans la province sans son autorité, ni de se vêtir de pourpre et de porter une agrafe d'or comme lui;

45. Et que quiconque agirait contre cette ordonnance, ou en violerait quelque chose, serait tenu pour coupable.

46. Tout le peuple agréa donc que Simon fût établi dans cette grande autorité, et qu'on exécutât tout le contenu de cette déclaration.

47. Simon accepta le gouvernement, et il consentit à faire les fonctions de la souveraine sacrificature, et à être chef et prince de la nation des Juifs et des prêtres, et à avoir le commandement sur toutes choses.

48. Il fut ordonné que cette déclaration serait écrite sur des tables d'airain, que l'on placerait dans les galeries du temple, en un lieu exposé à la vue de tous;

49. Et qu'on en mettrait une copie dans le trésor du temple, pour servir à Simon et à ses enfants.

41. *Et summum sacerdotem.* D'après la loi, la souveraine sacrificature était héréditaire. Depuis Onias III, on avait dérogé à cette loi. Le peuple la rétablit en faveur de Simon et de ses descendants. — *Donec surgat propheta fidelis.* C'était Samuel qui avait établi la royauté. A chaque changement de dynastie ou de famille, on avait vu paraître des prophètes pour consacrer les nouveaux élus de Dieu. Le peuple le savait, et c'est ce qui explique cette réserve. Les deux sens présentés par Ménochius peuvent être admis.

46. *Et complacuit omni populo.* Jamais dynastie ne fut inaugurée d'une manière plus glorieuse que celle des Machabées. « L'acte par lequel, dit Bossuet, le peuple de Dieu transporte à Simon toute la puissance publique, et lui accorde les droits royaux, est remarquable. Le décret porte qu'il en jouira, lui et sa postérité, jusqu'à ce qu'il vienne un fidèle et véritable prophète. Le peuple accoutumé dès son origine à ce gouvernement divin, et sachant que depuis le temps que David avait été mis sur le trône par ordre de Dieu, la souveraine puissance appartenait à sa maison, à qui elle devait être à la fin rendue au temps du Messie, quoique d'une manière plus mystérieuse et plus haute qu'on ne l'attendait, mit expressément cette restriction au pouvoir qu'il donna à ses pontifes, et continua de vivre sans cesse dans l'espérance de ce Christ tant de fois promis. C'est ainsi que ce royaume absolument libre, usa de son droit et pourvut à son gouvernement. La postérité de Jacob, par la tribu de Juda et par les restes qui se rangèrent sous son étendard, se conserva en corps d'Etat, et jouit indépendamment et paisiblement de la terre qui lui avait été assignée (*Disc. sur l'Hist. univers.*, II^e Partie, chap. XIV). »

41. *Donec surgat propheta fidelis.* Quasi dicat: Eo usque dum Christus veniat, voluerunt illum ejusque familiam populum regere, licet sint de tribu Levi, et principatus spectet ad Judam. Vel sensus est: donec Deus prophetam aliquem populo suo concedat, et per eum nobis declarat quomodo constituenda respublica, et ad quem regni administratio pertineat. Vide supra, cap. 4, n. 46.

42. *Pro sanctis.* Id est, sanctorum, scilicet templi et sacri cultus. — *Super opera eorum.* Ad fabricam et sartatecta.

43. *Audiatur ab omnibus.* Omnes illi obediant. — *Scribantur in nomine ejus.* Vide dicta, n. 27.

48. *Diæerunt.* Constituerunt. — *Peribolo.* Ambitu seu porticu. Vide supra, n. 26.

49. *Habeat.* In potestate, ut possit inspicere aut aliis ostendere.

41. Et quia Judæi, et sacerdotes eorum consenserunt eum esse ducem suum, et summum sacerdotem in æternum, donec surgat propheta fidelis.

42. Et ut sit super eos dux, et ut cura esset illi pro sanctis, et ut constitueret præpositos super opera eorum, et super regionem, et super arma, et super præsidia.

43. Et cura sit illi de sanctis; et ut audiatur ab omnibus, et scribantur in nomine ejus omnes conscriptiones in regione; et ut operiatur purpura, et auro.

44. Et ne liceat ulli ex populo, et ex sacerdotibus, irritum facere aliquid horum, et contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione sine ipso; et ut vestiri purpura, et uti fibula aurea.

45. Qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.

46. Et complacuit omni populo statuere Simonem, et facere secundum verba ista.

47. Et suscepit Simon, et placuit ei ut summum sacerdotio fungeretur, et esset dux et princeps gentis Judæorum, et sacerdotum, et præesset omnibus.

48. Et scripturam istam dixerunt ponere in tabulis æreis, et ponere eas in peribolo sanctorum, in loco celebri.

49. Exemplum autem eorum, ponere in ærario, ut habeat Simon et filii ejus.

CHAPITRE XV.

Offres d'Antiochus Sidètes à Simon. Intervention des Romains. Antiochus se brouille avec Simon. Il ordonne à Cendébée de marcher contre les Juifs.

1. Et misit rex Antiochus filius Demetrii epistolas ab insulis maris Simoni sacerdoti, et principi gentis Judæorum, et universæ genti;

2. Et erant continentes hunc modum: REX ANTIUCHUS Simoni sacerdoti magno, et genti Judæorum, salutem.

3. Quoniam quidam pestilentes obtulerunt regnum patrum nostrorum, volo autem vindicare regnum, et restituere illud sicut erat antea; et electam feci multitudinem exercitus, et feci naves bellicas.

4. Volo autem procedere per regionem, ut ulciscar in eos qui corruerunt regionem nostram, et qui desolaverunt civitates multas in regno meo.

5. Nunc ergo statuo tibi omnes oblationes quas remiserunt tibi ante me omnes reges, et quæcumque alia dona remiserunt tibi;

6. Et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua;

7. Jerusalem autem sanctam esse, et liberam; et omnia arma quæ fabricata sunt, et præsidia quæ construxisti, quæ tenes, maneant tibi.

1. Alors le roi Antiochus, fils de Démétrius, écrivit des lettres de la mer, des lettres à Simon, grand-prêtre et prince des Juifs, et à toute la nation.

2. Et voici ce que contenaient ces lettres: Le roi ANTIUCHUS, à Simon, grand-prêtre, et à la nation des Juifs, salut.

3. Quelques corrupteurs de nos peuples s'étant rendus maîtres du royaume de nos pères, j'ai entrepris d'y rentrer et de le rétablir comme il était auparavant: c'est pourquoi j'ai levé une grande armée de gens choisis, et j'ai fait construire des vaisseaux de guerre.

4. Ainsi j'ai dessein d'entrer dans mes Etats, pour me venger de ceux qui ont ravagé mes provinces, et qui ont désolé plusieurs villes dans mon royaume.

5. Je vous remets donc maintenant tous les tributs que tous les rois mes prédécesseurs vous ont remis; et je vous confirme dans toutes les immunités qu'ils vous ont données.

6. Je vous permets de faire battre monnaie à votre coin dans votre pays.

7. J'ordonne que Jérusalem soit une ville sainte et libre, et que vous demeuriez maître de toutes les armes que vous avez fait faire, et de toutes les places fortes que vous avez établies et que vous occupez.

CAP. XV. — 1. *Antiochus filius Demetrii.* Cet Antiochus était le frère de Démétrius Nicanor qui était alors prisonnier chez les Parthes. Il était dans l'île de Rhodes, lorsqu'il apprit la captivité de son frère, et c'est de là qu'il écrivit à Simon. Cette lettre était de l'an 140 avant Jésus-Christ.

2. *Sacerdoti magno.* Dans le Grec on lit: A Simon, grand-prêtre et Ethnarque des Juifs, salut. Ce titre *Ethnarque* se trouve souvent dans Joseph pour marquer un prince indépendant, d'un rang inférieur à la royauté, et signifie chef de nation.

3. *Quoniam quidam pestilentes.* Il flétrissait de ce mot tous les usurpateurs comme Alexandre Bala, Antiochus Théos son fils, et tout particulièrement Tryphon.

6. *Facere percussuram proprii numismatis.* Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, possède de précieux exemplaires de la monnaie frappée par Simon: 1^o Une médaille d'argent du poids d'un siclé, représentant sur la face, une gerbe de blé et un cédrat, avec l'inscription en caractères hébraïques: *L'an I de la liberté de Jérusalem.* Le revers représente un monument, probablement le mausolée de Modin, avec l'inscription: *Simon, prince d'Israël,* et au revers une tige de baumier avec l'inscription: *L'an I de la délivrance d'Israël.* 2^o Une monnaie de cuivre sur la face de laquelle on voit un palmier, avec l'inscription: *Simon, prince d'Israël,* et au revers une tige de baumier avec l'inscription: *L'an I de la délivrance de Sion;* à la face deux cepts de vigne supportant une grappe de raisin; au revers, un palmier, entre deux amphores qui paraissent représenter des mesures légales (Darras, *Hist. de l'Eglise*, tom. III, pag. 722). Cette ère de la délivrance de Sion datant de l'an 143 avant Jésus-Christ, et la lettre d'Antiochus Sidètes étant de l'an 140, on voit que Simon battait monnaie auparavant. Le roi de Syrie ne lui conféra donc pas, dans sa lettre, un droit nouveau, mais il le confirmait dans la possession d'un droit qu'il avait déjà.

CAP. XV — 1. *Filius Demetrii.* Demetrii cognomento Soteris, quem Alexander interfecerat, frater autem Demetrii qui Nicanor dictus est. — *Ab insulis maris.* Scilicet Rhodo, ut habetur ex Appiano in Syriacis.

3. *Pestilentes.* Scelerati; Tryphonem intelligit et assecclas ejus.

4. *Procedere per regionem.* Syriam ingredi.

5. *Omnes oblationes.* In græco est, *παντα τα ἀκαίματα*, id est, *omnes oblationes*; quasi dicat: Quæcumque nomine vectigalium aut tributum auferenda erant, et in fisco regium deferenda, ea remitto. Juxta eundem sensum explicanda latina versio, ut sit sententia: omnia quæ offerre, id est, representare tenebamini regio fisco, vobis remitto. — *Quæcumque alia dona.* Quale erat aurum coronarium, de quo diximus supra, c. 10, n. 29.

6. *Percussuram proprii numismatis.* Quod signum est supremi domini permissi Judæis.

7. *Sanctam esse, et liberam.* In græco est, *et Sancta esse libera*, id est, templum, et que ad pietatem et cultum Dei pertinent.

8. Toutes les dettes du roi, tant pour le passé que pour l'avenir, depuis ce temps et pour toujours, vous sont remises.

9. Et lorsque nous serons rentré dans la possession de notre royaume, nous renouvelerons de telle sorte votre gloire et celle de votre peuple et de votre temple, qu'elle éclatera dans toute la terre.

10. En la cent soixante et quatorzième année, Antiochus entra dans le pays de ses pères : et toutes les troupes vinrent aussitôt se donner à lui; de sorte qu'il n'en demeura que très-peu avec Tryphon.

11. Le roi Antiochus le poursuivit : et il vint à Dora, en s'enfuyant le long de la côte de la mer.

12. Car il vit bien qu'il allait être accablé de malheurs, l'armée l'ayant abandonné.

13. Antiochus vint camper au-dessus de Dora avec cent vingt mille hommes de guerre et huit mille chevaux;

14. Et il investit la ville, et fit avancer les vaisseaux qui étaient sur mer; et il la pressait par mer et par terre, sans permettre que personne y entrât ou en sortît.

15. Cependant Numenius et ceux qui avaient été avec lui à Rome en revinrent avec des lettres écrites aux rois et aux divers peuples, qui contenaient ce qui suit :

16. Lucius, consul des Romains, à Ptolémée, salut.

17. Les ambassadeurs des Juifs qui sont nos amis sont venus vers nous, ayant été envoyés par Simon, prince des prêtres, et par le peuple des Juifs, pour renouveler l'ancienne alliance et amitié qui est entre nous.

18. Ils ont aussi apporté un bouclier d'or de mille mines.

19. Nous avons donc résolu d'écrire aux rois et aux peuples qu'ils ne leur fassent aucun mal; qu'ils n'attaquent ni eux, ni leurs villes, ni leur pays; et qu'ils ne donnent aucun secours à ceux qui leur font la guerre.

20. Or nous avons cru devoir recevoir le bouclier qu'ils ont apporté.

21. Si donc quelques gens corrompus sont sortis de leur pays pour se réfugier vers vous, remettez-les entre les mains de Simon, prince des prêtres, afin qu'il en fasse la punition selon sa loi.

10. Anno centesimo septuagesimo quarto. C'était l'an 139 avant Jésus-Christ.

13. Super Doram. C'était une ville maritime de la Palestine, située au midi du mont Carmel.

16. Lucius consul. Lucius Calpurnius Piso, était l'interprète de la politique du sénat, qui voyait dans les Juifs une puissance capable de contenir l'Égypte et la Syrie, et qui se déclarait pour ce motif en leur faveur.

18. Clypeum aureum. Voyez chap. précédent, v. 24.

8. Quæ futura sunt regi. Quæ debebuntur, vel quæ deberentur. In græco est, βχαιλαχ, regia : vulgo regalia dicuntur, et italice etiam eandem vocem retinimus, appellamus enim regalia.

11. Doram. Quæ est prope Joppen, in littore maris Mediterranei. * Modum fugæ Tryphonis narrat Frontinus, lib. 2. Stratag., c. 13. Tryphon, inquit, Syria rex, victus, per totum iter fugiens pecuniam sparsit, neque sectantes Antiochi equites moratus effugit.

16. Lucius. Sallianus cum aliis putat hunc esse Lucium Calpurnium Pisonem. * Alii L. Furium, qui fuit consul anno Urbis conditæ 617. — * Ptolemæo. Qui dictus est Physcon vel Evergetes, et in regno successit Ptolemæo Philometori fratri suo.

21. Pestilentes. Scelerati homines, publici boni et patriæ hostes. — Vindicet. Puniat.

8. Et omne debitum regis, et quæ futura sunt regi, ex hoc, et in totum tempus remittuntur tibi.

9. Cum autem obtinuerimus regnum nostrum, glorificabimus te, et gentem tuam, et templum gloria magna, ita ut manifestetur gloria vestra in universa terra.

10. Anno centesimo septuagesimo quarto exiit Antiochus in terram patrum suorum, et convenerunt ad eum omnes exercitus, ita ut pauci relicti essent cum Tryphone.

11. Et insecutus est eum Antiochus rex, et venit Doram fugiens per maritimam;

12. Sciebat enim quod congregata sunt mala in eum, et reliquit eum exercitus.

13. Et applicuit Antiochus super Doram cum centum viginti millibus virorum belligeratorum, et octo millibus equitum;

14. Et circumvit civitatem, et naves a mari accesserunt; et vexabant civitatem a terra et mari, et neminem sinebant ingredi vel egredi.

15. Venit autem Numenius, et qui cum eo fuerat, ab urbe Roma, habentes epistolas regibus et regionibus scriptas, in quibus continebantur hæc :

16. Lucius, consul Romanorum, Ptolemæo regi salutem.

17. Legati Judæorum venerunt ad nos amici nostri, renovantes pristinam amicitiam et societatem, missi a Simone principe sacerdotum, et populo Judæorum.

18. Attulerunt autem et clypeum aureum mnarum mille.

19. Placuit itaque nobis scribere regibus, et regionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, et civitates eorum, et regiones eorum; et ut non ferant auxilium pugnantibus adversus eos.

20. Visum autem est nobis accipere ab eis clypeum.

21. Si qui ergo pestilentes refugerunt de regione ipsorum ad vos, tradite eos Simoni principi sacerdotum, ut vindicet in eos secundum legem suam.

22. Hæc eadem scripta sunt Demetrio regi et Attalo, et Ariarathi, et Arsaci;

23. Et in omnes regiones; et Lampsaco; et Spartiatii, et in Delum, et in Myndum, et in Sicyonem, et in Cariam, et in Samum, et in Pamphyliam, et in Lyciam, et in Alicarnassum, et in Coon, et in Siden, et in Aradon, et in Rhodum, et in Phaselidem, et in Gortynam, et Gnidum, et Cyprum, et Cyrenen.

24. Exemplum autem eorum scripserunt Simoni principi sacerdotum, et populo Judæorum.

25. Antiochus autem rex applicuit castra in Doram secundo, admovens ei semper manus, et machinas faciens; et conclusit Tryphonem, ne procederet.

26. Et misit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, et argentum, et aurum, et vasa copiosa;

27. Et noluit ea accipere, sed rupit omnia, quæ pactus est cum eo antea, et alienavit se ab eo.

28. Et misit ad eum Athenobium unum de amicis suis, ut tractaret cum ipso, dicens : Vos tenetis Joppen, et

22. Ils écrivirent ces mêmes choses à Démétrius, à Attale, à Ariarathes, à Arsacès.

23. Et dans tous les pays; à Lampsaque, aux Lacédémoniens, à Delos, à Myndos, à Sicyone, en Carie, à Samos, en Pamphylie, en Lycie, à Halicarnasse, à Coon, à Siden, à Aradon, à Rhodes, à Phasélides, à Gortyne, à Gnide, à Cypre et à Cyrène.

24. Les Romains envoyèrent une copie de ces lettres à Simon, prince des prêtres, et au peuple des Juifs.

25. Or Antiochus mit une seconde fois le siège devant Dora, et la serra toujours de plus près, ayant fait diverses machines : et il y renferma tellement Tryphon, qu'il ne pouvait plus en sortir.

26. Alors Simon lui envoya un secours de deux mille hommes choisis, avec de l'argent et de l'or, et beaucoup de vases précieux.

27. Mais il ne voulut point les recevoir; et il ne garda aucun des articles du traité qu'il avait fait avec lui auparavant, et s'éloigna tout à fait de lui.

28. Antiochus envoya ensuite Athénobius, l'un de ses confidants, pour traiter avec Simon, et lui dire de sa part : Vous avez entre vos

22. Hæc eadem scripta. A Démétrius, parce qu'ils ne reconnaissaient pour roi de Syrie ni Tryphon, ni Antiochus Sidétès, qui n'étaient à leurs yeux que des usurpateurs; ce qui blessa Antiochus, et amena sa brouille avec Simon; Attale II, surnommé Philadelphe; roi de Pergame; Ariarathes VI, surnommé Philopator, roi de Cappadoce; Arsacès ou Mithridate Ier, roi des Parthes (Cf. cap. préc., vers. 2).

23. Et in omnes regiones. Lampsaque, ville célèbre dans la Mysie sur l'Hellespont; Delos, île célèbre de la mer Egée; Myndos, ville de Carie; Sicyone, ville très-ancienne dans l'Asie Mineure; Carie, province maritime de l'Asie Mineure; Samos, île près des côtes de l'Asie Mineure; Pamphylie, il y a plusieurs villes de ce nom; celle-ci est apparemment celle de Cilicie au delà du mont Taurus, et qui donna son nom à une petite province du même nom; Lycie, province voisine de Pamphylie; Halicarnasse, ville de Carie; Coon, île et ville célèbre de l'Archipel, vis-à-vis de la Carie; Siden, ville de Pamphylie, quelques-uns croient qu'il faudrait lire Sidor, capitale de la Phénicie; Arade, île près des côtes de Syrie; Rhodes, ville et île célèbre par son colosse; Phasélides, ville maritime sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie; Gortyne, ville fameuse dans l'île de Crète; Gnide, île au voisinage de Rhodes; Chypre, île célèbre et bien connue; Cyrene, province d'Égypte sur la Méditerranée (Bible de Vence).

24. Exemplum autem eorum. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'au moment où le sénat romain accordait sa protection à la nation juive, il commençait ses persécutions contre les Israélites qui s'étaient retirés à Rome, et qui y avaient élevé des autels au vrai Dieu. Le préteur Hippalus les chassa de la ville, parce qu'il considéra leur religion et leur culte comme dangereux pour le polythéisme romain. Cet édit est de l'an de Rome 615, l'an 139 avant Jésus-Christ. Valère Maxime avait indiqué ce fait (lib. 2, 3, 12), en désignant les Juifs sous le nom d'adorateurs de Jupiter Sabazius. Mais le cardinal Mai, a publié deux abrégés de Julius Paris, et de Januarius Nepotianus, qui nomment les Juifs, et ne laissent aucun doute à ce sujet (Scriptores veteres, tom. III, pars III, pag. 1-115). Ainsi, par politique, les Romains soutenaient la nation juive, pour s'en servir contre les Égyptiens et les Syriens qu'elle séparait, mais ils persécutaient le monothéisme que les Juifs représentaient, dans l'intérêt du polythéisme qui était leur religion nationale.

25. In Doram secundo. Il fit une seconde ligne de circonvallation.

27. Et noluit ea accipere. Antiochus se croyait déjà maître de la Syrie. Il avait sans doute été blessé des lettres des Romains, qui avaient été adressées à Démétrius, et il pensa qu'il pouvait revenir sur ses promesses, imitant en cela la politique fourbe de ses prédécesseurs.

* 22. Demetrio. Qui ab Arsace captus detinebatur, sed id Romani ignorabant. — * Attalo. Regi Pergami. — * Ariarathi. Regi Cappadociae. — Arsaci. Regi Parthorum.

23. Lampsaco. Recensentur hic novemdecim partim urbes, partim insulæ, ad quas Romanæ litteras dederunt pro Judæis, ne illis aut in itineribus, aut alia ratione molestiam exhiberenti.

24. Exemplum autem eorum. Exemplum litterarum scripturarum ad reges recensitis, populis et insulas, etc.

* 25. Admovens. Urgens obsidionem. — Ne procederet. Ne exire posset; ne fugasse inde proriperet.

27. Rupit omnia. Fidem Antiochus violavit in omnibus quæ fuerat pollicitus.

28. Gazaram. Gazam, ut supra non semel.

mains Joppé, Gazara et la forteresse de Jérusalem, qui sont des villes de mon royaume.

29. Vous en avez désolé tous les environs : vous avez fait un grand ravage dans le pays ; et vous vous êtes rendus maîtres de beaucoup de lieux qui étaient de ma dépendance :

30. Ou rendez donc maintenant les villes que vous avez prises, et les tributs des différents lieux où vous avez dominé hors des frontières de la Judée :

31. Ou payez, pour les villes que vous retenez, cinq cents talents d'argent ; et pour les dégâts que vous avez faits, et les tributs des villes, cinq cents autres talents d'argent : autrement nous viendrons à vous, et vous traiterons comme ennemis.

32. Athénobius, favori du roi, vint donc à Jérusalem : il vit la gloire de Simon, l'or et l'argent qui brillaient chez lui de toutes parts, et la magnificence de sa maison, et il en fut fort surpris : il lui rapporta ensuite les paroles du roi.

33. Et Simon lui répondit en ces termes : Nous n'avons point usurpé le pays d'un autre, et nous ne retenons point le bien d'autrui ; mais nous avons seulement repris l'héritage de nos pères, qui avait été possédé injustement par nos ennemis pendant quelque temps.

34. Ainsi le temps nous ayant été favorable, nous nous sommes remis en possession de l'héritage de nos pères.

35. Pour ce qui est des plaintes que vous faites touchant Joppé et Gazara, c'étaient elles-mêmes qui causaient beaucoup de maux parmi le peuple d'Israël et dans tout notre pays : cependant nous sommes prêts à donner pour ces villes-là cent talents. Athénobius ne lui répondit pas un seul mot.

36. Mais il retourna tout en colère vers le roi : il lui rapporta cette réponse de Simon, la magnificence où il était, et tout ce qu'il avait vu : et le roi en fut extraordinairement irrité.

37. Cependant Tryphon s'enfuit, par le moyen d'un vaisseau, à Orthosiade.

38. Et le roi Antiochus donna à Cendébée le

33. *Et respondit ei Simon.* Bossuet constate que cette discussion fait beaucoup d'honneur à Simon le Machabée, qui, sur la demande d'Antiochus, fait premièrement les distinctions nécessaires. Il distingue les anciennes terres qui appartenaient de tout temps aux Juifs, d'avec celles qu'ils avaient conquises depuis peu. La conquête de Joppé et de Gazara, avaient été bien légitime, puisque les agressions de ces deux villes avaient été la cause de la guerre que Simon leur avait faite. Cependant, il offre cent talents pour ces deux villes, pour rendre son droit incontestable au moyen d'une convention à l'amiable, faite à la suite de la guerre. Cf. *Politique sacrée*, liv. II : sur la proposition : « Pour rendre le droit de conquête incontestable, la possession paisible doit y être jointe ; » liv. V : sur la proposition : « Le prince doit savoir les affaires. »

38. *Et constituit rex Cendebæum.* Antiochus divisa ainsi ses forces ; il poursuivit lui-même Tryphon son rival, et chargea Cendébée son général de la guerre contre les Juifs.

29. *Fecistis plagam magnam.* Intulistis magnam cladem.

31. *Et exterminii, quod exterminastis.* Pro clade, et vastitate, et damnis illatis, pendite alia quinquaginta talenta.

32. *Claritatem.* In græco est, *καλαστων*, id est, abacum in quo calices, paterae, et alia vasa aurea et argentea in usum mensæ reponuntur.

34. *Tempus.* Opportunitatem, *καιρον*.

35. *Nam de Joppe.* Joppitarum in Judæos flagitium, cum ducentos eorum submerserunt, habes in secundo libro, cap. 12. Quid autem a Gazensibus contra Judæos peccatum sit, non facile reperitur. — *In populo...* et in regione. Et personis nocentes, et locis nostris. — *Horum damus talenta centum.* Redimendæ vexationis gratia, horum causa offert talenta centum.

36. *Reversus autem cum ira ad regem.* Putavit enim se contemptum, quod decima tantum pars eorum quæ postulaverat fuisset oblata.

37. *Orthosiada.* Quæ est urbs Phœnicæ.

Gazaram, et arcem quæ est in Jerusalem, civitates regni mei ;

29. Fines earum desolastis, et fecistis plagam magnam in terra, et dominati estis per loca multa in regno meo.

30. Nunc ergo tradite civitates quas occupastis ; et tributa locorum, in quibus dominati estis extra fines Judææ ;

31. Sin autem, date pro illis quingenta talenta argenti, et exterminii, quod exterminastis, et tributorum civitatum alia talenta quingenta ; sin autem, veniemus, et expugnabimus vos.

32. Et venit Athenobius amicus regis in Jerusalem, et vidit gloriam Simonis, et claritatem in auro et argento, et apparatus copiosum ; et obstupuit ; et retulit ei verba regis.

33. Et respondit ei Simon, et dixit ei : Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus, sed hæreditatem patrum nostrorum, quæ injuste ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est.

34. Nos vero tempus habentes, vindicamus hæreditatem patrum nostrorum.

35. Nam de Joppe et Gazara quæ expositulas, ipsi faciebant in populo plagam magnam, et in regione nostra ; horum damus talenta centum. Et non respondit ei Athenobius verbum.

36. Reversus autem cum ira ad regem, renuntiavit ei verba ista, et gloriam Simonis, et universa quæ vidit ; et iratus est rex ira magna.

37. Tryphon autem fugit navi in Orthosiada.

38. Et constituit rex Cendebæum

ducem maritimum, et exercitum peditum et equitum dedit illi.

39. Et mandavit illi movere castra contra faciem Judææ ; et mandavit ei ædificare Gedorem, et obstruere portas civitatis, et debellare populum. Rex autem persequebatur Tryphonem.

40. Et pervenit Cendebæus Jamniam, et cepit irritare plebem, et conculcare Judæam, et captivare populum, et interficere, et ædificare Gedorem.

41. Et collocavit illic equites, et exercitum, ut egressi perambularent viam Judææ, sicut constituit ei rex.

commandement de toute la côte de la mer, avec une armée composée d'infanterie et de cavalerie :

39. Et il lui ordonna de marcher contre la Judée, de bâtir Gédor, de boucher les portes de la ville, et de réduire le peuple par la force de ses armes : cependant le roi alla poursuivre Tryphon.

40. Cendébée étant arrivé à Jamnia, commença à vexer le peuple, à ravager la Judée, à faire un grand nombre de prisonniers, à en tuer d'autres, et à fortifier Gédor.

41. Il y mit de la cavalerie et des gens de pied, pour faire des courses dans le pays de la Judée, selon que le roi le lui avait commandé.

CHAPITRE XVI.

Guerre de Cendébée. Victoire des Juifs. Mort de Simon. Avènement de Jean Hyrcan.

1. Et ascendit Joannes de Gazaris, et nuntiavit Simoni patri suo quæ fecit Cendebæus in populo ipsorum.

2. Et vocavit Simon duos filios seniores Judam et Joannem, et ait illis : Ego, et fratres mei, et domus patris mei, expugnabimus hostes Israel ab adolescentia usque in hunc diem ; et prosperatum est in manibus nostris liberare Israel aliquoties.

3. Nunc autem senui, sed estote loco meo, et fratres mei, et egressi pugnate pro gente nostra ; auxilium vero de celo vobiscum sit.

4. Et elegit de regione viginti millia virorum belligeratorum, et equites ; et profecti sunt ad Cendebæum ; et dormierunt in Modin.

5. Et surrexerunt mane, et abierunt in campum, et ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum, et equitum, et fluvius torrens erat inter medium ipsorum.

6. Et admovit castra contra faciem eorum ipse, et populus ejus, et vidit populum trepidantem ad transfretandum torrentem, et transfretavit primus ; et viderunt eum viri, et transierunt post eum.

7. Et divisit populum, et equites in

1. Jean, étant venu de Gazara, avertit Simon, son père, de tout ce que Cendébée avait fait contre leur peuple.

2. Et Simon ayant fait venir ses deux fils aînés, Judas et Jean, il leur dit : Nous avons battu mes frères et moi, et toute la maison de mon père, les ennemis d'Israël, depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour : et les affaires ayant réussi sous notre conduite, nous avons délivré Israël diverses fois.

3. Me voilà maintenant devenu vieux : mais prenez ma place ; tenez-moi lieu de frères, et allez combattre pour votre peuple : je prie Dieu qu'il vous envoie son secours du ciel.

4. Après cela il choisit de tout le pays vingt mille hommes de pied, et de la cavalerie : et ils marchèrent contre Cendébée, et se reposèrent à Modin.

5. Et s'étant levés dès la pointe du jour, ils se rendirent dans la plaine. Et il parut tout d'un coup une grande armée de gens de pied et de cheval, qui marchait contre eux, et un torrent séparait les deux armées.

6. Jean fit avancer ses troupes vers eux : et voyant que ses gens craignaient de passer le torrent, il le passa le premier : ce que ses troupes ayant vu, elles le passèrent après lui.

7. Il divisa son infanterie en deux corps, et

39. *Et obstruere portas.* Le grec de l'édition romaine porte simplement : Fortifier les portes ; ce que l'on peut entendre des défilés : car les Grecs les désignaient souvent sous le nom de portes.

CAP. XVI. — 4. *Et dormierunt in Modin.* C'était le berceau de leur famille, et l'endroit où avaient été ensevelis leurs oncles et leur grand-père.

39. *Contra faciem Judææ.* Contra Judæam. — *Ædificare Gedorem.* Ut inde impune posset ex propinquo vexare Judæos. Gedor est civitas in tribu Dan, quæ Josue, 15, 58, Gedor dicitur, et I. Paral., 4, 39, Gador.

40. *Irritare plebem.* Vexare plebem, quæ habitabat in pagis. — *Et conculcare Judæam.* In fines Judææ irrumpero ; in græco est, *ἐμπεραυνω*.

41. *Perambularent viam Judææ.* In Judæam excurrerent, et eam populationibus infestam haberent.

CAP. XVI. — 1. *De Gazaris.* De Gaza, in qua eum pater constituerat, supra, c. 13, n. 54.

3. *Et fratres mei.* In græco, *fratris meis*, id est, Jonathæ.

4. *Elegit.* Joannes dux a patre constitutus. — * *Et equites.* Nunc primum fit mentio equitum in castris Machabæorum ; Judas enim et alii pedites tantum adhibuerunt, quod erat conformius legi Deuter., c. 17, n. 16. *In Modin.* Loco vicino Gedor.

* 6. *Transfretavit.* Joannes dux exercitus.

mit au milieu sa cavalerie : quant aux ennemis, ils avaient un très-grand nombre de gens de cheval.

8. Mais dans le moment que l'on eut fait retentir les sacrées trompettes, Cendébée prit la fuite avec toutes ses troupes : plusieurs furent blessés et tués : et le reste s'enfuit dans la forteresse.

9. Judas, frère de Jean, fut blessé en cette occasion : et Jean poursuivit les ennemis jusqu'à ce qu'il arriva à Cédron, que Cendébée avait bâtie.

10. Plusieurs s'enfuirent jusqu'aux tours qui étaient dans la campagne d'Azot; et Jean fit brûler ces tours : et il y eut deux mille des ennemis qui furent tués : ensuite Jean retourna en paix en Judée.

11. Or Ptolémée, fils d'Abobus, avait été établi gouverneur de la plaine de Jéricho; et il avait beaucoup d'or et d'argent :

12. Car il était gendre du grand-prêtre.

13. Et son cœur s'éleva d'orgueil : il voulait se rendre maître de tout le pays ; et il cherchait quelque moyen de se défaire en trahison de Simon et de ses fils.

14. Simon faisait alors la visite des villes qui étaient dans le pays de la Judée, et avait un fort grand soin d'y régler toutes choses : étant arrivé à Jéricho, lui et ses deux fils Mathathias et Judas, l'an cent soixante et dix-septième, et le onzième mois appelé sabath,

15. Le fils d'Abobus le reçut avec un mauvais dessein, dans un petit fort qu'il avait fait bâtir, appelé Doch; et il leur fit un grand festin, ayant caché auparavant plusieurs hommes en ce lieu.

16. Après donc que Simon et ses fils eurent fait grande chère, Ptolémée se leva avec ses gens ; et ayant pris leurs armes, ils entrèrent dans la salle du festin, et tuèrent Simon, ses deux fils et quelques-uns de ses serviteurs.

17. Il commit ainsi dans Israël une grande perfidie, et rendit le mal pour le bien.

18. Ptolémée écrivit ceci au roi, et lui manda

8. *Et exclamaverunt sacrīs tubis.* C'était une manière d'exciter le courage des soldats, et d'attirer sur eux les secours du ciel.

10. *Et ceciderunt ex illis duo millia virorum.* Cette victoire délivrait la Judée de ses oppresseurs. La vieillesse de Simon en était toute fière, les Juifs espéraient passer encore de longs jours sous son administration habile, lorsqu'un crime inouï vint plonger tout le pays dans le deuil le plus profond.

14. *Anno centesimo septuagesimo septimo.* Ce crime fut commis en janvier, de l'an 135 avant Jésus-Christ.

16. *Et cum inebriatus esset.* Inebriari, dans le langage des Hébreux, signifie seulement faire bonne chère. La traduction du P. de Carrières est donc très-exacte.

18. *Et misit regi.* Il s'adressa au roi de Syrie Antiochus Sidétès, pour obtenir son appui.

8. *Exclamaverunt sacrīs tubis.* Et impletum est quod promiserat Dominus, Num., 10, 9 : *Si cecideritis ad bellum... clangētis ululantibus tubis, et erit recordatio vestri coram Domino Deo vestro, ut eruamini de manibus inimicorum vestrorum.* — *In munitionem Gedor.*

9. *Cedronem.* Idem locus est cum Gedor. — *Quam edificavit.* Cendebæus.

10. *Fugerunt usque ad turres.* Qui scilicet in munitione Gedor admitti non potuerunt.

11. *Constitutus erat dux.* A Simone socero suo.

13. *Obtinere regionem.* Cum summo imperio, loco Simonis soceri.

14. *Mense undecimo.* Mense januário.

17. *Deceptionem magnam in Israel.* Proditionem Israeli damnosissimam. — *Reddidit mala pro bonis.* Fuerat enim honoratus affinitati summi sacerdotis et principis Simonis.

18. *Civitates eorum.* Judæorum.

medio peditum; erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis.

8. Et exclamaverunt sacrīs tubis, et in fugam conversus est Cendebæus, et castra ejus; et ceciderunt ex eis multi vulnerati; residui autem in munitionem fugerunt.

9. Tunc vulneratus est Judas frater Joannis; Joannes autem insecutus est eos, donec venit Cedronem quam edificavit.

10. Et fugerunt usque ad turres quæ erant in agris Azoti, et succendit eas igni. Et ceciderunt ex illis duo millia virorum, et reversus est in Judæam in pace.

11. Et Ptolemæus filius Abobi constitutus erat dux in campo Jericho, et habebat argentum, et aurum multum;

12. Erat enim gener summi sacerdotis.

13. Et exaltatum est cor ejus, et volebat obtinere regionem, et cogitabat dolum adversus Simonem, et filios ejus, ut tollerent eos.

14. Simon autem, perambulans civitates, quæ erant in regione Judææ, et sollicitudinem gerens earum, descendit in Jericho ipse, et Mathathias filius ejus, et Judas, anno centesimo septuagesimo septimo, mense undecimo, hic est mensis sabath.

15. Et suscepit eos filius Abobi in munitiunculam quæ vocatur Doch, cum dolo, quam edificavit; et fecit eis convivium magnum, et abscondit illic viros.

16. Et cum inebriatus esset Simon, et filii ejus, surrexit Ptolemæus cum suis, et sumperunt arma sua, et intraverunt in convivium, et occiderunt eum, et duos filios ejus, et quosdam pueros ejus;

17. Et fecit deceptionem magnam in Israel, et reddidit mala pro bonis.

18. Et scripsit hæc Ptolemæus, et

misit regi, ut mitteret ei exercitum in auxilium, et traderet ei regionem, et civitates eorum, et tributa.

19. Et misit alios in Gazaram tollere Joannem; et tribunis misit epistolas, ut venirent ad se, et daret eis argentum, et aurum, et dona.

20. Et alios misit occupare Jerusalem, et montem templi.

21. Et præcurrens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater ejus, et fratres ejus, et quia misit te quoque interfici.

22. Ut audivit autem, vehementer expavit; et comprehendit viros qui venerant perdere eum, et occidit eos; cognovit enim quia quærebant eum perdere.

23. Et cætera sermonum Joannis, et bellorum ejus, et bonarum virtutum quibus fortiter gessit, et ædificii murorum quos extruxit, et rerum gestarum ejus;

24. Ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus, ex quo factus est princeps sacerdotum post patrem suum.

22. *Et occidit eos.* Hyrcan se rendit ensuite à Jérusalem le plus rapidement qu'il put, s'assura de la ville et de la montagne du temple, et prévint les émissaires de l'assassin. Après avoir été établi dans la charge de grand-prêtre, il assiégea Ptolémée dans Dagon, forteresse qui est au-dessus de Jéricho; mais sa tendresse pour sa mère et ses deux frères que Ptolémée tenait en son pouvoir, et menaçait de faire mourir s'il donnait l'assaut, l'empêcha de prendre la place. Ce siège tira en longueur. Ptolémée, ainsi dérobé à la vengeance d'Hyrcan, et délivré de crainte, tua la mère et les deux frères d'Hyrcan, et se retira auprès de Zenon-Cotila, tyran de Philadelphie.

23. *Et cetera sermonum.* Les Juifs pleurèrent longtemps la perte irréparable qu'ils avaient faite dans la personne de Simon. Fort heureusement, de ses trois fils, celui qui lui survécut, Jean Hyrcan, était le plus capable et le plus digne de le remplacer. On vit reparaître en lui, dit le P. Berruyer, la valeur de Judas et de Jonathas, la sagesse et la conduite de Simon, la religion et le zèle de tous.

24. *Ecce hæc scripta sunt.* Le II^e livre des Machabées n'allant pas aussi loin que le premier, ici se termine le texte de l'Ancien Testament. Entre le festin ensanglanté de Jéricho et la Cène eucharistique de Jérusalem, prélude du drame sanglant du Calvaire, la Bible, dit l'abbé Darras, reste muette. Les dernières semaines d'années prédites par Daniel appartiennent à la domination romaine qui écrase sous son pied lent, mais sûr, les suprêmes résistances du monde païen. L'univers n'entendra plus retentir qu'un seul nom : Rome! jusqu'à ce que « la petite pierre, détachée sans aucune main humaine, des montagnes de l'éternité, » vienne frapper à la base « le colosse à tête d'or, et au buste d'airain et de fer. » Alors un nom divin, sorti des catacombes, renversera l'empire; subjuguera le monde, et Jésus-Christ marquera la Rome nouvelle du sceau de l'immortalité (*Hist. de l'Eglise*, tom. III, pag. 725).

19. *Gazaram.* Gazam. — *Tollere Joannem.* Joannem occidere. — *Tribunis.* Judaicæ militiæ.

23. *Bonarum virtutum.* Egregie factorum.

24. *In libro dierum.* In annalibus ejus temporis.